
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 7	Séance du 09 janvier 2020
<u>Présents :</u> 5	L'an deux mille vingt et le neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 09 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Sylvie NAJOTTE, Frédéric VIN, Philippe MARTIN, Pascal BRIAT, Thérèse DESSAUVAGES
<u>Votants:</u> 5	<u>Représentés:</u> <u>Excusée:</u> Virginie GALLAIS <u>Absents:</u> Sylvain GRAMMATICO <u>Secrétaire de séance:</u> Thérèse DESSAUVAGES

Objet: dons BD - 2020 001

Le Maire fait part au Conseil Municipal de dons de particuliers :

- Mr Francis MAIZIERES Pour 10 €
- Mr BRIAT Pascal pour 6 €
- Mme Valérie MULLER pour 12 €
- Mme LACROIX née DEMANGE pour 10 €
- Mme MANNIER Liliane pour 12 €
- Mme GOUJON pour 6 €
- Mme LATARCHE Annie pour 30 €
- Mme LATARCHE Micheline pour 35 €
- Mr MAUCOTEL Claude pour 12 €

pour un total de 133 €

Le Conseil municipal remercie les donateurs.

Objet: travaux AEP - 2020 002

Le Maire présente la facture de l'entreprise MULLER pour les travaux de réparations et branchement **en urgence** dans la Rue de LA FAIENCERIE et Rue STE ANNE.

- Le branchement d'eau (par fonçage) au 137 Rue de la FAIENCERIE a été ramené en domaine public et le compteur d'eau a été changé (branchement plomb).
- une vanne a été changée sur la ventouse Rue STE ANNE
- la fuite Rue STE ANNE a été réparée

Montant de la facture : 2960 € HT.

Le Maire fait part également du coût de la recherche de fuite par EAU & SERVICES : 370.16 € (pris en compte aussi du dépannage électrique sur armoire de commande et réparation pompe chlore)

Le Maire propose que ces travaux intervenants en toute fin d'année, que la facture EAU ET SERVICES soit réglée sur budget 2019 et qu' un acompte de 2000 € soit versé sur la facture MULLER (en accord avec l'entreprise). Ainsi la charge des travaux est répartie sur 2019 - 2020.

Le Conseil après en avoir délibéré valide l'exécution et le règlement des travaux.

Objet: VENTE COUPES DE BOIS 2020 - 2020 003

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de marquage proposé par l' ONF des coupes pour 2020.

Le Maire rappelle les décisions prises pour l'exploitation des coupes, à savoir que les coupes de bois chaque année sont acceptées sur un même secteur afin de limiter la dégradation des chemins, le dérangement en forêt. De plus la gestion financière de la forêt doit permettre des produits assez réguliers et continus et les charges liées à l'exploitation contenues annuellement afin de ne pas déséquilibrer le budget communal.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- le marquage et vente des coupes 12 je - 12 v - 28 v- 29 je- 29 v - 11 u - 27 a des arbres sur pied, vente des houppiers et BI.
- parcelle 34 u : vente en bois façonné des arbres et vente en bloc des houppiers et BI.

Le Conseil Municipal décide les travaux sylvicoles suivants:

- dégagement manuel des jeunes plants : parcelles 5 et 26 a suivant proposition ONF pour 4050 € (prix estimatif). **L'ONF devra présenter une estimation sur devis comparatifs.** Le Conseil municipal se prononcera sur budget 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces décisions et charge le Maire de signer tous les documents s'y référant.

Objet: approbation des statuts AGEDI - 2020_004

2020_005 annule et remplace approbation statuts AGEDI : gestion logiciels de la commune Aucune modification financière.